

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 15 mai 2019 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	X			SERGENT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence		X	
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory	X		
CHRISTOPHE Pierre		X		BECART Delphine	X			ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	X			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid	X			MONTOIS Daniel	X		
CASTELAIN Aurélie		X		BOUTRY Stéphane		X		GEUNS Marie-Claude	X						

P : présent / E : absent excusé / A : absent

19 présents ; 3 absents excusés ; 1 absent ; I.Jops, arrivée à 19h20, a voté à partir de la délibération 27.

Procurations : P.Christophe → D.Deregnaucourt ; A.Castelain → D.Décarpenterie ; F.Frère → A.Debarge

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Lille (Affaire EARL de la basse rue / Commune de Coutiches)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée devant le Tribunal Administratif de Lille par l'Earl de la basse rue sous le numéro 1902589-5, enregistrée le 26 Mars 2019.

Après discussion sur ce dossier, il est proposé à l'assemblée :

-D'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance N° 1902589-5

De désigner comme avocate Maître Juliette DELGORGUE avocate au Barreau de Lille, Résidence Interligne- 15, Boulevard Leclerc- 1^{er} étage 59100 ROUBAIX pour défendre la commune dans cette affaire.

Vote 25/2019 : Pour :20, abstention : 1(G.Abraham)

Avant de passer à la délibération, une discussion animée a lieu entre M. Le Maire et M.Libbrecht, ce dernier étant contre le fait qu'une zone soit devenue constructible près de l' exploitation agricole de son fils, alors qu'avant le nouveau PLU, la zone n'était pas constructible.

2/ Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Lille (Affaire Mme Laurence CORNIL-BUSIN c/ Commune de Coutiches)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée devant le Tribunal Administratif de Lille par Mme Laurence CORNIL-BUSIN sous le numéro 1902902-5, enregistrée le 04 Avril 2019.

Après discussion sur ce dossier, il est proposé à l'assemblée :

D'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance N° 1902902-5

De désigner comme avocate Maître Juliette DELGORGUE avocate au Barreau de Lille, Résidence Interligne- 15, Boulevard Leclerc- 1^{er} étage 59100 ROUBAIX pour défendre la commune dans cette affaire.

Vote 26/2019 : Pour :19, abstentions : 2(G.Abraham,B.Libbrecht)

Avant le vote, P. Laurent donne des explications : Mme Busin avait une convention d'exploitation du sol pour le parking du pont en 2018 pour une vente hebdomadaire de fruits et légumes. (9h-13h, avec 2 heures d'installation et 2 heures rangement en supplément). Mme Busin a envoyé en mairie une demande d'extension des heures de vente. Après discussion lors de la

commission CCAS, l'horaire de 9h-15h, pour un tarif de 5 euros au total, lui a été octroyé, alors qu'elle demandait 9h-17h. Mme Busin est quand même venue en mairie pour signer la nouvelle convention (9h-15h) ; après cette signature, Mme Busin, non satisfaite de la nouvelle convention, a envoyé à nouveau un courrier en mairie. Un rendez-vous lui a été proposé pour discuter à nouveau mais elle n'a pas souhaité venir et a donc saisi le tribunal administratif.

3/Suppression de la régie de recettes de la garderie, de l'étude, de la cantine scolaire

M. le Maire rappelle la délibération N° 42 du 17 Septembre 2017 ayant pour objet la création d'une régie : services périscolaires qui regroupe la cantine et la garderie scolaires depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Il explique qu'il convient de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la garderie et l'étude de l'Ecole Léon Lambert créée le 16 Janvier 2012 (par délibération 06/2012), la régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la cantine scolaire créée le 20 juin 1985 (par délibération).

Vote 27/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

4/ Nouvelles adhésions au Siden-Sian – Comités syndicaux des 12 Novembre et 14 Décembre 2018.

Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY **avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Vote 28/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

5 / Contrat d'apprentissage

Proposition à l'assemblée d'un contrat d'apprentissage à partir du 01/07/2019 :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Administratif	1	BTS support à l'action managériale	24 mois

Vote 29/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

6/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2018.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité d'utiliser les recettes provenant des amendes de police de l'année 2018 relatives à la circulation routière, selon une répartition du Conseil Départemental.

La commune peut prétendre, à ce titre, à des subventions pour l'installation de radars de vitesse sur carrefour à feux et mise en service de signaux piétons pour malvoyants.

Ces aménagements destinés à la sécurisation seraient réalisés pour un coût estimé à : 15 500,00 € HT soit 18 600 € TTC

Vote 30/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

P. Laurent explique que les feux clignotants actuels de la route Nationale seraient remplacés par des feux « récompenses », qui resteront au vert si les conducteurs respectent la vitesse. Au niveau de la rue Hallouchery, il y aura un détecteur au sol qui permettra au feu de passer au vert.

D. Deregnaucourt ajoute que l'idée d'éclairer les passages piétons n'a pas été abandonnée.

7/ Complément à la demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et du Département pour la restauration de 2 statues de l'église.

M. Le Maire rappelle la délibération N° 16/2019 par laquelle un avis favorable avait été donné sur le projet de convention à intervenir :

- avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de restauration de deux statues de l'église,
- auprès du Département

Il indique que le restaurateur retenu est :

Mathilde CHAMDAVOINE – 9 Cour Bouchery – 59370 Mons en Baroeul

Vote 31/2019 : Vote 27/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

6/ Attribution d'un nom d'étoile à chaque columbarium

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui d'attribuer un nom à chaque columbarium pour une meilleure localisation au niveau des familles et des services funéraires. C.Siros propose de donner des noms d'étoile.

Après discussion, trois noms d'étoiles sont proposés :

- Cassiopée pour le 1^{er} columbarium
- Atria pour le 2^{ème} columbarium
- Sirius pour le 3^{ème} columbarium

Vote 32/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

6/ Convention entre le Cdg59, la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la commune de Coutiches pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO).

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de la nouvelle réglementation, la Communauté de Communes Pévèle Carembault propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du Cdg59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assiste dans ses missions.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault assure quant à elle un rôle de coordination administrative et technique du projet en s'appuyant sur la désignation d'un Coordinateur Territorial.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Vote 33/2019 : Tous à l'unanimité, soit 22

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS

- ❖ L.Rousseau : 22 mai, réunion sur l'environnement ; à l'initiative d'une coutichoise, une opération « Nettoyons la nature » aura lieu en juin.
- ❖ D.Bécart : La commission « Catastrophes naturelles » vient d'avoir lieu ; présentation des documents sur les risques majeurs ; élaboration du plan communal de sauvegarde
- ❖ I.Jops : les réunions de quartier redémarrent à partir de mai ; G.Abraham fait remarquer que les dates ont été mal choisies (fête de la musique et autres...)
- ❖ M.Bendlewski : Un spectacle patoisant a eu lieu récemment : belle prestation de la troupe ; remerciements aux bénévoles présents dès le samedi pour leur aide (confections tartes, mise en place...)
- ❖ P.Laurent remercie les signaleurs présents pour les 4 jours de Dunkerque ;
Saisonniers pour cet été : étant donné le nombre important de demandes, chaque candidat aura un contrat de 15 jours.
- ❖ D.Décarpenterie : rappel des dernières cérémonies (chasse aux œufs, 1^{er} et 8 mai...) ; fête du sport le 7 juin
- ❖ C.Deregnacourt : centre aéré, rappels des permanences et des nouvelles modalités de règlement
- ❖ B.Libbrecht souhaite avoir la parole pour évoquer le problème des fossés rebouchés .D.Bécart rappelle que déontologiquement, on n'a pas à exposer des affaires qui soient personnelles .B.Libbrecht insiste et rappelle les faits.

La séance est levée à 20h20.

